

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



Activités & missions de l'association

Une convention liant l'Etat, la Région Bourgogne et la MPO définit **les principales missions** :

- Mission de recherche et de valorisation du patrimoine immatériel

Inventaire, sauvegarde et consultation La Maison du Patrimoine Oral s'engage à créer et mettre en accès un **fonds régional du patrimoine oral** par la constitution d'une base de données documentaires.

Cette base de données fait l'objet d'une mise en ligne sur internet, selon les normes d'indexation de la Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles (FAMDT), de l'Association Française des Archives Sonores (AFAS) et de la Bibliothèque Nationale de France (BNF)

Pédagogie et transmission La MPO cherche à développer l'intérêt du public pour le patrimoine immatériel à travers l'organisation d'expositions temporaires, de conférences et la présentation de travaux de recherche et de projets artistiques, en partenariat avec l'Ecomusée du Morvan (accueil de groupes, veillées à thème...). Elle apporte son expertise et accompagne les acteurs locaux dans leurs actions de sensibilisation, de prospection, de valorisation et de formation au patrimoine immatériel.

Encadrement professionnel des pratiques en amateur La MPO accueille et accompagne des projets artistiques, notamment en musique et danse traditionnelle, conte et langue régionale.

- Mise en réseau des opérateurs et acteurs

La MPO est un centre de ressources et d'information. Elle recense les différents acteurs du patrimoine oral (musiques et danses traditionnelles, littératures orales) en Bourgogne, et en assure la promotion. Elle contribuera à une mise en réseau progressive des acteurs et opérateurs, notamment par la conception de projets artistiques fédérateurs

Histoire de l'association

A l'origine de ce projet, lai Pouèlée (1976/2002) a lancé des campagnes de collecte et de publication de témoignages, contes, chants et musiques populaires.

L'Union des Groupes et Ménétriers du Morvan (UGMM) a pris le relais. Elle organise, entre autres, la Fête de la Vielle, festival de musique traditionnelle unique en France. Aujourd'hui, l'UGMM représente 2000 amateurs, 30 associations adhérentes, 300 individus, des artistes professionnels et 15 000 spectateurs à la Fête de la Vielle.

Depuis 1995, l'association Mémoires Vives conduit des opérations de sauvegarde et de valorisation des fonds sonores et audio visuels, en partenariat avec Musique danse bourgogne. Elle a constitué un fonds de 2000 documents, dont un millier de documents sonores inédits, répartis en 450 enquêtes.

A partir de 2000, Musique Danse Bourgogne, le Parc Naturel Régional du Morvan et la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Bourgogne conduisent une série d'études sur les sources de la musique traditionnelle en Bourgogne.

Ces travaux débouchent sur **un projet** concerté entre le monde associatif, les collectivités et les services de l'Etat.

La commune d'Anost, engagée de longue date dans une politique culturelle patrimoniale (bibliothèque, Maison des Galvachers, ...), **apporte son soutien** à ces actions, et propose la mise à disposition d'un bâtiment communal, l'ancienne cure, l'une des plus anciennes maisons du village.

Elle confie la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement au Parc Naturel Régional du Morvan : la future Maison du Patrimoine Oral s'inscrit dans le réseau des maisons de l'Ecomusée du Morvan.

La Communauté de Communes de l'Autunois participe au projet par l'installation dans les murs de la maison d'une bibliothèque consacrée aux langues régionales de Bourgogne.

En 2006, la Région Bourgogne, le Département de Saône et Loire, les Pays de l'Autunois-Morvan et du Nivernais-Morvan, le Ministère de la Culture (DRAC Bourgogne) décident de financer les travaux de ce nouvel équipement culturel de dimension régionale. Cet équipement sera confié par le Parc du Morvan à une association au sein de laquelle tous ces partenaires seront représentés. Le 6 juin 2008, l'association de la Maison du Patrimoine Oral tient son assemblée constitutive et dépose ses statuts.